

DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-La-
Perche
**COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
procurations : 2

OBJET : vote du
budget communal
2022

L'an deux mille vingt-deux

Le : 14 avril 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/20212

PRESENTS : : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN,
Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD,
Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Sébastien FISSOT,
Michel VILLARS

ABSENTS : Fabienne DACQUET (procuration donnée à Didier
GRABIAUD), Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Cécile
PERAIN)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Monsieur le Maire présente le **budget primitif communal 2022** qui
s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 309 320.36 €

Section d'investissement : 337 748.38 €

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif communal 2022 à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY.



Délibération N°2022-8

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/04/2022

Application agréée sur E-legalite.com

99_DE-067-2167124 04-2022 04 14-19042022-DE